

Modification règlement intérieur des déchèteries publiques



Le message

- Communication sur les changements importants/principaux
 1. Conditions d'accès:
 - Justificatif de domicile
 - Accès à toutes les déchèteries du territoire de Decoset
 - Véhicules de tourisme d'un PTAC inférieur à 3,5 T et d'une longueur inférieure à 8 m (remorque incluse). Interdit aux véhicules floqués ou aménagés.
 - Hauteur de gabarit maintenue pour les déchèteries qui en sont munies
 - Arrêt de l'accueil des usagers sur la Station de transfert, orientation vers les autres déchèteries non munies de gabarit → *pour des raisons de sécurité*
 2. Volumes acceptés:
 - Déchets Verts :
 - **3 m3 sauf petites déchèteries**
 - 1 m3 petites déchèteries (Ramier, Cosmonautes, Turlu)
 - Branches diamètre 20cm
 - **Gravats : 1m3 toutes déchèteries** → dans le but de limiter la venue de professionnel sur les déchèteries
 - **Volume journalier 3 m3 sauf petites déchèteries 1 m3** → dans le but de limiter la venue de professionnel sur les déchèteries
 3. Pas de changement au niveau des amplitudes horaires
 4. Un standard autocom sera implémenté au 1^{er} mars 2022 pour permettre au usagers d'identifier les 3 déchèteries les plus proches de chez eux (10min en isochrone de leur lieu de résidence).
 5. Toutes ces informations seront consultables sur la page de chaque déchèterie du site www.decoset.fr à compter du 01/03/2021.